

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 16 décembre 2019
Séance du 27 novembre 2019

27 Cession au profit de M. FOMPUDY d'un terrain sis à l'angle du square Claude Bernard et de l'impasse de la Pommeraie

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mme GUENDOUZE, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M BOUADDI, Mme MEHADJI, MM ATAKAYA, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

M. Patrice FOMPUDY souhaite acquérir un délaissé de voirie jouxtant sa propriété sis à l'angle du square Claude Bernard et de l'impasse de la Pommeraie afin de l'aménager pour y stationner un véhicule.

Par délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2018, cette emprise de terrain a été déclassée du domaine public communal puis immatriculée section BC n°842 pour 35 m².

Pour la bonne gestion des espaces publics et permettre cet aménagement de stationnement en surface, il a été convenu de céder ce terrain au prix de 1 800,00 € au profit de M. FOMPUDY qui s'engage à ne pas bâtir sur cette parcelle, à installer une clôture et à réaliser les travaux d'aménagement en accord avec les services municipaux.

Aussi, il vous est proposé d'accepter la cession dans ces conditions de cette parcelle identifiée au plan de principe ci-annexé et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération n°40 en date du 25 juin 2018,
Vu l'avis du Domaine en date du 7 février 2019,
Vu les plans ci-annexés,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 27 novembre 2019,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 26 Contre : 12 Abstention : 1

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : d'accepter la cession par la Ville au profit de M. FOMPUDY au prix de 1 800,00 € de la parcelle cadastrée section BC n°842 sise à l'angle du square Claude Bernard et de l'impasse de la Pommeraie identifiée au plan de principe annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : **2 0 DEC. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...23/12/19

et publication ou notification le ...23/12/19..

affiché le20/12/19.....

CREIL, le23/12/2019.....

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT